

transport, ceux qui sont employés au transport sont classés comme employés d'expéditions, d'emmagasinement, de chemins de fer, de navigation, d'arrimeurs et du service de l'air. Commençons par les chemins de fer. Est-ce qu'une partie de ces 20 millions sera utilisée pour aider les employés de chemins de fer qui se trouveront peut-être sans ouvrage durant les prochains mois d'hiver? A-t-on l'intention de venir en aide aux chemins de fer pour que ceux-ci secourent leurs employés, ou bien soulagera-t-on directement les sans-travail. Quelle méthode le Gouvernement doit-il adopter pour fournir de l'ouvrage à tous les employés de chemins de fer cet hiver?

L'hon. M. BENNETT: Le très honorable ami ne parle pas sérieusement, lorsqu'il parle de "tous" les employés de chemins de fer, parce qu'il sait que cela est impossible dans aucun pays. Quant à nous, la méthode adoptée par l'honorable député lui-même continuera de l'être, selon la façon suggérée. Si l'essor imprimé aux affaires grâce à la réalisation de notre programme n'effectue pas une augmentation du mouvement ferroviaire et partant du travail de tous les employés, si ces derniers trouvent leurs ressources épuisées et se voient forcés d'adresser un appel aux municipalités, les contributions en question seront alors versées aux municipalités. J'ai déjà expliqué que nous ne traitons pas avec les particuliers, mais avec les municipalités seulement et par l'intermédiaire des autorités provinciales.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit que je ne suis pas sincère dans ma question.

L'hon. M. BENNETT: Je voulais dire lorsque mon très honorable ami employait le mot "tous".

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis sincère. Je parle au nom d'une nombreuse catégorie ouvrière, les employés des chemins de fer. Je sais pertinemment que l'an dernier le Gouvernement a fait certaines démarches pour venir en aide à ces employés de voie ferrée, mais sans recourir à un projet législatif comme celui-ci. Je veux savoir de mon honorable ami si, dans son intention, les cheminots qui ont le malheur d'être réduits au chômage, bénéficieront de ce crédit de 20 millions; ou bien, si sur le National-Canadien par exemple il voudra que la direction du réseau garde autant d'hommes que possible, étant entendu que si, à la fin de l'année, le bilan du chemin de fer accuse un certain recul la chose sera escomptée d'avance et bien comprise. Je veux savoir comment on se propose d'employer ces 20 millions et quelles classes

[Le très hon. Mackenzie King.]

vont en bénéficier immédiatement. Je vois qu'il est six heures.

L'hon. M. BENNETT: Alors on n'a pas l'intention de laisser sortir la résolution du comité?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai pas terminé ma question.

L'hon. M. BENNETT: Je propose donc le renvoi de la discussion à une séance ultérieure. (Il est fait rapport sur l'état de la question.)

A six heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.

JEUDI, 11 septembre 1930.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. J.-F. POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur une question de privilège. L'*Ottawa Journal* d'hier me fait dire ce qui suit:

M. Pouliot attribue une bonne part des succès qu'a remportés le parti conservateur, dans la province de Québec, au premier ministre Taschereau.

C'est un devoir pénible de rectifier les erreurs de ceux qui sont censés critiquer les nôtres; cependant, je me suis borné à dire au journaliste en question: "Cela me fait plaisir de vous voir; comment vous portez-vous mon ami?" Mes paroles ont évidemment été mal rapportées, pour me servir de l'expression du premier ministre.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ordre du jour appelle les avis de motions ministérielles.

L'hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le surcroît de travail, je le regrette, m'a privé de l'occasion de discuter avec mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et le leader du groupe progressiste (M. Gardiner), le fond de la motion inscrite sous mon nom au Feuilleton. Je demande qu'elle soit réservée en attendant que j'aie l'occasion de me consulter avec ces messieurs.

(La motion est réservée.)

MODIFICATION DE LA LOI DES DOUANES

ESTIMATION DES MARCHANDISES IMPORTÉES POUR L'APPLICATION DU DROIT

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national) propose que la Chambre se